

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 16 juillet 2020

**Rapporteur :
Madame Isabelle ASSIH**

N° 3

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 20/07/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 20/07/2020 (accusé de réception du 20/07/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Election des vice-président.e.s de Quimper Bretagne Occidentale

Le nombre des vice-président.e.s de Quimper Bretagne Occidentale ayant été déterminé, il convient de procéder à leur élection.

L'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales rend applicables au président et aux membres du bureau des EPCI, en tant qu'elles ne sont pas contraires à leurs règles spécifiques, les dispositions relatives au maire et aux adjoints.

En l'absence de règle transposant clairement au niveau des EPCI, le mode de scrutin de liste applicable à l'élection des adjoints au maire dans les communes de 1 000 habitants et plus (avec respect de la parité), le mode de scrutin valable pour les vice-présidents demeure le scrutin uninominal majoritaire à trois tours. Les dispositions qui trouvent ici à s'appliquer sont les articles L.2122-4 alinéa 1^{er}, L.2122-1 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que les vice-présidents sont élus, parmi les membres du conseil communautaire, au scrutin secret, à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après avoir décidé du dépôt immédiat des candidatures auprès de madame la présidente et après avoir voté à bulletin secret, le conseil communautaire élit au 1^{er} tour de scrutin, à la majorité absolue des suffrages exprimés, dans les conditions ci-dessous, les vice-président.e.s suivants :

1^{er} vice-président : M. Hervé HERRY

<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :</i>	56
<i>Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :</i>	0
<i>Nombre de suffrages blancs :</i>	1
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	55
<i>Majorité absolue :</i>	28
<i>Suffrages obtenus par M. Hervé HERRY :</i>	55

2^{ème} vice-président : M. Thomas FEREC

<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :</i>	56
<i>Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :</i>	0
<i>Nombre de suffrages blancs :</i>	7
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	49
<i>Majorité absolue :</i>	25
<i>Suffrages obtenus par M. Thomas FEREC :</i>	49

3^{ème} vice-président : M. Marc ANDRO

<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :</i>	56
<i>Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :</i>	1
<i>Nombre de suffrages blancs :</i>	8
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	47
<i>Majorité absolue :</i>	24
<i>Suffrages obtenus par M. Marc ANDRO :</i>	47

4^{ème} vice-président : M. Alain DECOURCHELLE

<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :</i>	56
<i>Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :</i>	0
<i>Nombre de suffrages blancs :</i>	10
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	46
<i>Majorité absolue :</i>	24
<i>Suffrages obtenus par M. Alain DECOURCHELLE :</i>	44
<i>Suffrages obtenus par M. Raymond MESSAGER :</i>	2

5^{ème} vice-présidente : Mme Marie-Pierre JEAN-JACQUES

<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :</i>	56
<i>Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :</i>	0
<i>Nombre de suffrages blancs :</i>	9
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	47
<i>Majorité absolue :</i>	24
<i>Suffrages obtenus par Mme Marie-Pierre JEAN-JACQUES :</i>	46
<i>Suffrages obtenus par M. Alain DECOURCHELLE :</i>	1

6^{ème} vice-président : M. Didier LEROY

<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :</i>	56
<i>Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :</i>	0
<i>Nombre de suffrages blancs :</i>	4

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	52
<i>Majorité absolue :</i>	27
<i>Suffrages obtenus par M. Didier LEROY :</i>	52

7^{ème} vice-président : M. Daniel LE BIGOT

<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :</i>	56
<i>Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :</i>	2
<i>Nombre de suffrages blancs :</i>	17
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	37
<i>Majorité absolue :</i>	19
<i>Suffrages obtenus par M. Daniel LE BIGOT :</i>	35
<i>Suffrages obtenus par M. Gilbert GRAMOULLE :</i>	1
<i>Suffrages obtenus par M. Raymond MESSAGER :</i>	1

8^{ème} vice-président : M. Christian CORROLLER

<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :</i>	56
<i>Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :</i>	1
<i>Nombre de suffrages blancs :</i>	2
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	53
<i>Majorité absolue :</i>	27
<i>Suffrages obtenus par M. Christian CORROLLER :</i>	53

9^{ème} vice-président : M. Jean-Paul COZIEN

<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :</i>	56
<i>Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :</i>	0
<i>Nombre de suffrages blancs :</i>	8
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	48
<i>Majorité absolue :</i>	25
<i>Suffrages obtenus par M. Jean-Paul COZIEN :</i>	47
<i>Suffrages obtenus par M. Christian CORROLLER :</i>	1

10^{ème} vice-présidente : Mme Forough-Léa DADKHAH

<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :</i>	56
<i>Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :</i>	0
<i>Nombre de suffrages blancs :</i>	5
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	51
<i>Majorité absolue :</i>	26
<i>Suffrages obtenus par Mme Forough-Léa DADKHAH:</i>	50
<i>Suffrages obtenus par M. Raymond MESSAGER:</i>	1

11^{ème} vice-président : M. Dominique LE ROUX

<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :</i>	56
<i>Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :</i>	0
<i>Nombre de suffrages blancs :</i>	1
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	55
<i>Majorité absolue :</i>	28
<i>Suffrages obtenus par M. Dominique LE ROUX:</i>	55

12^{ème} vice-président : M. Pierre-André LE JEUNE

<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :</i>	56
<i>Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :</i>	0
<i>Nombre de suffrages blancs :</i>	6
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	50
<i>Majorité absolue :</i>	26
<i>Suffrages obtenus par M. Pierre-André LE JEUNE :</i>	48
<i>Suffrages obtenus par M. Hervé HERRY :</i>	1
<i>Suffrages obtenus par M. Jean-René CORNIC :</i>	1